

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Reprise anticipée et
affectation provisoire
des résultats 2025 du
budget annexe ANRU II

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE ANRU II

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2311-5 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 n'est pas encore soumis au Conseil Municipal à la date du vote du budget primitif 2026 ;
- **Considérant** qu'en application de l'article L.2311-5 du CGCT et des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est possible de reprendre par anticipation, au budget primitif 2026, la totalité des résultats de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il convient, pour assurer la continuité de la gestion communale et la sincérité du budget, de procéder à cette reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2025 transmise par l'ordonnateur et visée par le comptable public, joint en annexe à la présente délibération ;

Au vu de la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025, il est ainsi possible d'affecter provisoirement les résultats de l'exercice écoulé sur l'exercice 2026. L'approbation des résultats et son affectation ne deviendront définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote du CFU ;

Le résultat d'exploitation doit servir à combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. L'affectation du résultat doit intégrer les restes à réaliser ;

À ce stade, les résultats de clôture se présentent ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 482 876,06	140 196,51	3 603 072,57
	Recettes réalisées (1)	B	2 953 629,62	105 957,10	3 059 586,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 539 213,99	140 196,51	3 679 410,50
	Dépenses réalisées (1)	E	1 956 253,62	105 957,10	2 062 210,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	997 376,00	0,00	997 376,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	76 337,93	0,00	76 337,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 073 713,93	0,00	1 073 713,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 073 713,93	0,00	1 073 713,93

Budget Annexe ANRU II :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 1 073 713,93 €
Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser	- €
Recettes d'investissement 2025 restant à réaliser	- €
Solde de la section d'investissement 2025	+ 1 073 713,93 €
Solde de la section de fonctionnement 2025	- €
Solde de l'exercice 2025	+ 1 073 713,93 €

C.M. 24.02.2026
 - N°32 -

Il est proposé d'affecter provisoirement les résultats ainsi :

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT 2025						
	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	76 337,93 €		997 376,00 €	-	- €	1 073 713,93 €
FONCTIONNEMENT			- €			- €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						1 073 713,93 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPENDRE (LIGNE 001)

1 073 713,93 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 9 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Constate** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe ANRU II tels que décrits ci-dessus ;
- **Reprend** de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 du budget annexe ANRU II ;
- **Approuve** l'affectation provisoire du résultat 2025 du budget annexe ANRU II, telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Prend acte** que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et de l'adoption de la délibération d'affectation définitive des résultats 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,

 
 Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026



ID : 063-216304303-20260224-260224_32-DE